



Moto-Club : chaillezais **N° d'épreuve FFM :** 686
E-mail : loic.chevallereau@orange.fr **Date :** 18 juin 2023
Téléphone : 0674919018 **Lieu :** challié sous les ormeaux
Organisateur technique : chevallereau loïc

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	_____	MR BRIN Philippe	Licence :	286355
Président du Jury ou Arbitre*	_____	MR REVEILLIERE Francis	Licence :	191764
Membre du Jury	_____	MR LARDEAUX Pascal	Licence :	14489
Membre du Jury	_____	MR GILBERT Joel	Licence :	11487
Commissaire technique responsable	-	MR LEGRIS Franck	BRUTUS Bernard	Licence : 179400-356263
Responsable du chronométrage	_____	ZILI Aurélia	Licence :	85891

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
vendée open	13 ans		125cm3/250cm3/450cm3 650cm3	35euros
vendée mini cross	7 ans	11 ans	50cm3 / 65cm3	17euros
vendée crétérium	13 ans		250/ 450 :125 cm3filles et vétérans 650cm3	35 euros
vendée 125	13 ans		125 cm3	35euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la Journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **docteur DOPSENT Yves**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **chd la roche sur yon**

Temps de trajet (en min) **25min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **le petit bois clos**

Adresse **85310 riv de l yon**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1257m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **26m**

Longueur de la ligne droite de départ **70m**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **38**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **0**

En manche : **0**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **3/4/23**

ASSOCIATION CHAILLEZAISE
DES SPORTS TOUS TERRAIN
85310 CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

VISA DE LA LIGUE

DATE: 3 avril 2023

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE
Secrétariat

VISA DE LA FFM

DATE: **12/04/2023**

NUMÉRO: **23/0377**

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 686

Moto-Club _____ CHAILLEZAIS

Date _____ 18 JUIN 2023

Lieu _____ CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ 17-18 JUIN 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16h00	20h00	Contrôles administratifs		
16h00	20h00	Contrôles techniques		
7h00	8h00	Contrôles administratifs		
7h00	8h00	Contrôles techniques		
8h00	8h15	Essais Libres + Chronos	vendée 125 A	5+10min
8h20	8h35	Essais Libres + Chronos	vendée 125 B	5+10min
8h40	8h55	Essais Libres + Chronos	vendée critérium A	5+10min
9h00	9h15	Essais Libres + Chronos	vendée critérium B	5+10min
9h20	9h35	Essais Libres + Chronos	vendée critérium C	5+10min
9h40	9h55	Essais Libres + Chronos	vendée mini cross	5+10min
10h00	10h15	Essais Libres + Chronos	vendée open	5+10min
10h20	10h35	Entracte		15min
10h35	10h50	Manche 1	vendée non qualifiés 125	12min+1T
10h55	11h15	Manche 1	vendée 125 chpt	12min+1T
11h20	11h35	Manche 1	vendée critérium A	12min+1T
11h40	11h55	Manche 1	vendée critérium B	12min+1T
12h00	12h15	Manche 1	vendée critérium C	15min+1T
12h15	13h55	Repas		
13h55	14h15	Manche 1	vendée open	15min+1T
14h20	14h35	Manche 1	vendée mini cross	10min+1T
14h40	14h55	Manche 2	vendée critérium A	12min+1T
15h00	15h15	Manche 2	vendée critérium B	12min+1T
15h20	15h35	Manche 2	vendée critérium C	12min+1T

Date

18 juin 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15h40	15h55	Manche 2	▼ vendée non qualifiés 125	12min+IT
16h00	16h20	Manche 2	▼ vendée 125 chpt	15min+IT
16h20	16h40	Entracte	▼	20min
16h45	17h05	Manche 2	▼ vendée open	15min+IT
17h10	17h25	Manche 2	▼ vendée mini cross	10min+IT
17h30	17h45	Consolante	▼ critérium non qualifiés	10min+IT
17h50	18h10	Finale	▼ critérium	15min+IT
18h15	18h35	Manche 3	▼ vendée 125chpt	15min+IT
18h40	19h00	Manche 3	▼ vendée open	15min+IT
19h15		Remise des Prix	▼	





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

ASSOCIATION CHAILLEZAIS DE SPORTS TOUS TERRAIN LE PETIT BOIS CLOS - 85310 CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-02070** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS CHAILLEZAIS** se déroulant à **CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX** du **17/06/2023** au **18/06/2023**.

Cette attestation est valable du **17/06/2023** à **14:00** au **18/06/2023** à **22:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE** , le **21 mars 2023**

Pour l'assureur par délégation,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

CHAILLE-sous-les-ORMEAUX

Circuit de motocross

Plan pour demande d'homologation

Echelle : 1/500

400 m



Stationnement hélicoptère

- Passage - de 12 ans
- Circuit - de 12 ans
- Piste
- Sauts
- Public
- Haie - Végétation
- Clôture grillagée
- Merlons
- Merlons + Grillage
- Grillage

Longueur de piste : 1257 mètres

Largeur de piste : 6 à 8 mètres

- Extincteurs
- Commissaires
- Secouristes

: grillage métallique à mailles serrées 5x5

: Position des photos

Le 08/01/2020

